

Le cumul étonnant d'André Antoine

COMMUNAUTÉ

Ce n'est pas illégal – du tout du tout. C'est juste singulier. Et à l'opposé des usages. Ex-ministre wallon (2004-2014), André Antoine (CDH) a été recasé en juillet 2015 à la présidence du parlement wallon. Il a aussi décroché la présidence d'une commission au parlement de la Communauté française.

Tout parlement se dote de commissions où les députés se spécialisent dans une matière. Ici, la Communauté compte huit commissions (enseignement obligatoire, budget, culture, etc.). À l'été 2015, Antoine s'est vu confier la présidence de la commission de l'enseignement supérieur.

Aucune entorse à la règle ici.

Un député wallon est de facto député à la Communauté. Et rien n'interdit au président de l'assemblée wallonne de jouer un rôle à la Communauté où il est « simple député ». Mais le cumul en question n'est pas dans les usages et il fait donc jaser, dans les travées, où l'on rappelle que présider une assemblée est une tâche bien trop pesante pour animer valablement une commission dans une autre assemblée.

Depuis septembre, la commission de l'enseignement supérieur s'est réunie à 17 reprises et Antoine n'a fait défaut que trois fois.

La conférence des présidents (organe qui agence le travail du parlement et qui réunit chefs de groupe et présidents de commission) s'est réunie à 16 reprises.

Antoine s'est excusé à trois reprises et s'est absenté les... treize

autres fois.

Bref : on ne l'y a jamais vu.

Permis mais peu décent

Le parlement francophone nous signale que l'intéressé peut cumuler son traitement de président du parlement wallon (net de 9.300 euros) et les avantages accordés aux présidents de commissions (soit : un collaborateur et une prime mensuelle brute de 636 euros, majorée d'une indemnité pour frais de 178 euros par mois). Le cumul est donc permis. Mais certains élus jugent l'affaire peu décente.

Nous avons contacté le porte-parole d'André Antoine et le porte-parole du CDH. Après une petite heure, ceux-ci, ainsi que le président Benoît Lutgen, nous ont rappelé. Pour nous livrer le même propos : Antoine ne souhaitait pas présider la commission de l'Enseignement supérieur. « *C'est à ma demande, dit Lutgen. Je voulais quelqu'un d'expérimenté et qui connaît bien le dossier.* » (Antoine a notamment été chef de cabinet de Michel Lebrun, quand il était ministre de l'enseignement supérieur.) On nous jure qu'il a été entendu dès l'été 2015, que cette présidence de commission serait temporaire et qu'elle ne durerait qu'un an – le temps, nous dit-on, qu'un autre député CDH s'aguerrisse et prenne le relais (qui sera l'élu ? Réponse en septembre...).

Dont acte. Question quand même : la meilleure façon d'aguerrir celui/celle qui remplacera Antoine, n'était-ce pas de l'envoyer illico au feu ? ■

PIERRE BOUILLON